



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

*Extrait du livre des délibérations du conseil municipal
du procès-verbal de la séance ordinaire dûment convoquée et
tenue le 18 juillet 2022 à 19 h 40*

*Étaient présents, sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de
la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis
et formant quorum, les conseillers suivants :*

*madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck,
monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage
et monsieur Alexandre Morin.*

Était absent, le conseiller, monsieur David Monette.

Résolution # 8678-07-2022

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AIDE À L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS # 177-2022.

ATTENDU la résolution # 8070-07-2121 prise le 19 juillet 2021 par laquelle le conseil adoptait la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés # 147F-2021 ;

ATTENDU les dispositions des articles 4(8), 85, 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales en matière d'aide financière* ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la modification de ladite politique suivant la formation d'un nouveau comité sur les chemins privés ouverts au public ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés # 177-2022 telle que formulée dans sa version du 15 juillet 2022, laquelle abroge et remplace la politique # 147F-2021.

QUE les dépenses inhérentes à cette politique soit imputable au poste budgétaire # 02-32000-970.

Copie authentifiée

Ce 20 juillet 2022

Par : Judith Saint-Louis

Judith Saint-Louis
Greffière